

Section 10 28 13 : Accessoires de salle de toilette

Article complémentaire : marchepied escamotable pour enfants, ancré au plancher

Aucun fabricant, aucune marque ni aucun nom commercial n'apparaît dans ce texte. Il est rédigé entièrement en exigences de performance, de sorte qu'il peut être inséré dans un cahier des charges sans justification de marque et sans restreindre la concurrence. Ajustez les quantités, les emplacements et les finis selon votre projet.

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Contenu de la section

Fourniture et installation de marchepieds escamotables destinés à permettre à un enfant d'atteindre seul un lavabo de toilette publique, sans modification à la plomberie ni abaissement du lavabo.

1.2 Documents à soumettre

- Fiche technique du fabricant pour chaque modèle proposé, incluant les dimensions et la projection au comptoir.
- Dessins d'atelier ou fichiers CAO et Revit indiquant l'implantation, les dégagements et les détails de fixation.
- Guide d'installation du fabricant.
- Échantillon de couleur ou référence RAL retenue.

1.3 Garantie

Garantie du fabricant contre les défauts de fabrication : cinq (5) ans pour le modèle en aluminium, incluant le mécanisme de rétraction ; trois (3) ans pour les modèles en acier et amovible.

2 PRODUITS

2.1 Description

Marchepied escamotable pour enfants, ancré au plancher devant un lavabo existant, se repliant de lui-même après usage. **Aucun fabricant ni aucune marque n'est prescrit.** L'acceptation est régie par les seules exigences de performance de l'article 2.4 ; tout produit qui les rencontre est recevable. Le soumissionnaire joint à son offre les documents énumérés à l'article 1.2.

2.2 Configurations acceptées

Type	Matériaux et fini	Ancrage	Capacité	Usage visé
Type A Ancré, à rétraction automatique (construction neuve)	Structure métallique résistante à la corrosion, fini en poudre appliqué en usine ; bande antidérapante intégrée ; quincaillerie résistante à la corrosion, avec option pour milieux chlorés	Dalle de béton, ancrages de maçonnerie en acier fournis	Selon l'article 2.4	Construction neuve et bâtiment à fini soigné ; se replie de lui-même après usage
Type B Ancré, à rétraction automatique (mise à niveau)	Structure métallique résistante à la corrosion, fini en poudre appliqué en usine ; bande antidérapante adhésive	Dalle de béton, ancrages avec gabarit de perçage fournis	Selon l'article 2.4	Déploiement en volume et mise à niveau de toilettes existantes ; se replie de lui-même après usage
Type C Amovible, monobloc	Structure métallique résistante à la corrosion, fini en poudre appliqué en usine ; surfaces antidérapantes larges	Aucun ancrage : amovible et repositionnable, se range sous une surface	Selon l'article 2.4	Appoint sans travaux, cabine familiale, déploiement progressif ; sans pièce libre ni détachée

Dimensions complètes selon les fiches techniques du soumissionnaire retenu. Projection au comptoir des configurations ancrées : 279 mm (11 po) ou moins. Les types A et B sont ancrés au plancher ; le type C est amovible. Aucune configuration n'est fixée au mur. Les configurations sont indicatives : le donneur d'ouvrage peut en prescrire une, plusieurs, ou laisser le choix au soumissionnaire.

2.3 Fini

Finis standard inclus : RAL 7047 Telegrey. Choix parmi 190 teintes RAL classiques, une gamme de finis métalliques, ou des finis aux couleurs du donneur d'ouvrage, à offrir en supplément. Panneau de signalisation de 102 mm x 163 mm (4 po x 6,4 po) fourni, à poser à hauteur des yeux.

2.4 Exigences de performance

Tout produit est accepté s'il rencontre toutes les exigences suivantes : (a) marchepied ancré au plancher, se repliant de lui-même après usage, ou (b) marchepied amovible monobloc sans pièce libre ni détachée ; capacité de charge déclarée à la fiche technique du fabricant, d'au moins 360 kg (800 lb) ; surface de marche antidérapante ; fini résistant aux produits d'entretien sanitaires courants ; garantie minimale de trois (3) ans ; fiche technique et fichiers d'implantation fournis.

2.5 Évaluation des offres

Les offres sont évaluées au regard du seul article 2.4. Si le donneur d'ouvrage choisit de nommer un produit de référence par commodité de rédaction, la mention « ou équivalent approuvé » doit le suivre, et un produit équivalent qui rencontre l'article 2.4 est accepté aux mêmes conditions. Les questions de conformité peuvent être soulevées pendant la période de publication, dans la forme exigée par le donneur d'ouvrage.

3 EXÉCUTION

3.1 Installation

Installer selon le guide du fabricant, dans la dalle de béton, avec le gabarit de perçage fourni. Prévoir devant le lavabo un dégagement libre correspondant à la projection du marchepied déployé, hors de l'aire de manœuvre requise pour un fauteuil roulant. Vérifier le repli complet après installation.

3.2 Coordination avec un lavabo accessible

Lorsqu'un lavabo sans obstacles est exigé par le code applicable, ne pas installer le marchepied dans le dégagement pour les genoux et les orteils ni dans l'espace de plancher dégagé de ce lavabo ; le prévoir à un autre lavabo de la même salle. Coordonner l'emplacement avec le lavabo, le comptoir et les dégagements requis aux dessins avant le dégrossi.

3.3 Emplacement recommandé

- Au moins un marchepied par bloc sanitaire accessible aux familles, du côté femmes comme du côté hommes.
- Dans la salle de toilette familiale ou universelle s'il y en a une, ainsi qu'au lavabo le plus près de l'entrée.

3.4 Entretien

Nettoyage aux produits sanitaires usuels ; aucune lubrification requise par l'exploitant. Le repli automatique dégage entièrement le plancher pour le lavage.

3.5 Note au concepteur

Un lavabo public est posé à une hauteur normalisée pour un adulte : entre 2 et 8 ans, un enfant ne l'atteint pas seul. Prévu au devis, le marchepied s'intègre au mobilier et au fini ; ajouté après les travaux, il devient un marchepied mobile qui traîne au sol.

Texte de devis neutre : aucun fabricant nommé, aucune justification de marque requise

A réviser et à adapter par le professionnel au dossier